

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à une demande d'autorisation environnementale en vue de l'aménagement de la voie verte sud Ardennes le long des canaux des Ardennes, de l'Aisne et de Vouziers présentée par le Conseil départemental des Ardennes – Hôtel du département – CS20001 – 08011 Charleville-Mézières Cedex

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2020-666 du 16 octobre 2020, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **30 jours**, du **jeudi 12 novembre 2020 au samedi 12 décembre 2020 inclus**. Ce projet consiste en l'aménagement de 110 km de voie verte sur les chemins de halage longeant le canal des Ardennes, le canal de l'Aisne et le canal de Vouziers.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la

forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante de direction retraitée,. a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Attigny.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État http://www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme...),
- sur un poste informatique en mairie d'Attigny aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi 09h00/12h00 13h30/17h30 sauf le mercredi après-midi),
- sur support papier en mairies de Dom-le-Mesnil, Vendresse, Chemery-Chéhéry, Bairon et ses environs, Attigny, Vouziers, Ambly-Fleury, Rethel, Chateau-Porcien, Asfeld et Brienne-sur-Aisne, aux heures habituelles d'ouverture au public (rappelées dans le tableau ci-dessous) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 12 décembre - 12h00), formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-enq-pub-vvsa@ardennes.gouv.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le commissaire-enquêteur VVSA mairie d'Attigny Place Charlemagne 08130 Attigny. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.
- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Dom-le-Mesnil, Vendresse, Chemery-Chéhéry, Bairon et ses environs, Attigny, Vouziers, Ambly-Fleury, Rethel, Chateau-Porcien, Asfeld et Brienne-sur-Aisne aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

<u>Attention</u>: les horaires d'ouverture au public des mairies sont susceptibles d'évoluer en fonction de contraintes locales.

Commune	Permanence	Horaires d'ouverture au public
Dom-le-Mesnil	lundi 16 novembre 10h00/12h00	du lundi au vendredi 09h00/12h00
Vendresse	mardi 24 novembre 10h00/12h00	lundi et mardi 11h00/12h00 vendredi 18h00/19h00
Chémery-Chéhéry	mardi 8 décembre 14h00/16h00	mardi et jeudi 10h00/11h30 - 15h30/18h00 mercredi 10h00/11h30 vendredi 10h00/11h/30 - 14h00/15h30
Bairon et ses environs	mercredi 2 décembre 10h00/12h00	du lundi au samedi 09h30/12h00
Attigny, siège de l'enquête	jeudi 12 novembre 10h00/12h00 samedi 12 décembre 10h00/12h00	du lundi au vendredi 09h00/12h00 - 13h30/17h30 sauf le mercredi après-midi
Vouziers	vendredi 20 novembre 14h00/17h00	du lundi au vendredi 9h00/12h00 et 13h30/17h30
Ambly-Fleury	mardi 1 ^{er} décembre 14h00/16h00	mardi 13h30/16h00 vendredi 11h00/12h00
Rethel	vendredi 4 décembre 14h00/17h00	du lundi au vendredi 08h30/12h00 - 13h30/17h30 sauf le jeudi journée continue
Château-Porcien	jeudi 26 novembre 15h00/17h00	du lundi au vendredi 08h30/12h00 - 14h0/17h00
Asfeld	samedi 28 novembre 10h00/12h00	du lundi au vendredi 08h30/12h00 samedi 09h00/12h00
Brienne-sur-Aisne	mercredi 18 novembre 15h00/17h00	mercredi 13h30/17h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune siège de l'enquête,, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. François FONTENIER personne responsable du projet à l'adresse suivante : Conseil départemental des Ardennes – Hôtel du département – CS20001 – 08011 Charleville-Mézières Cedex (françois.fontenier@cd08.fr) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 16 octobre 2020 le préfet pour le préfet et par délégation le secrétaire général SIGNÉ Christophe HERIARD